

Les chiens de protection des troupeaux et le tourisme

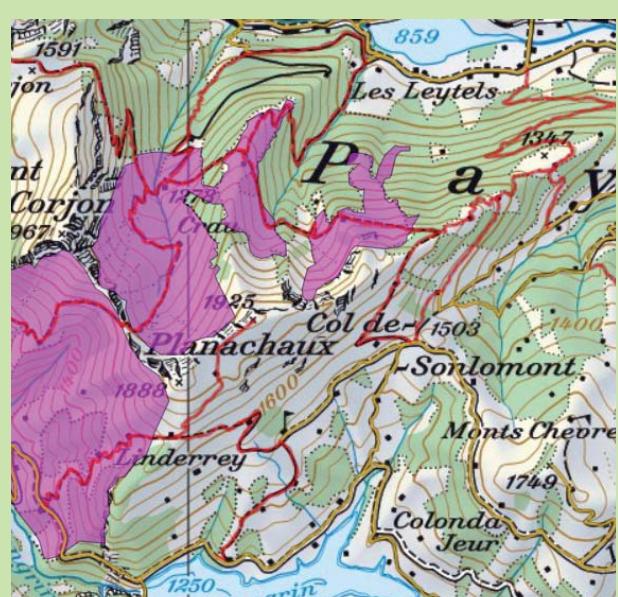
Généralités

Les chiens de protection des troupeaux (CPT) protègent les moutons contre les attaques de loups, de lynx, d'ours, de renards et de chiens errants. Ils ne représentent aucun danger pour l'être humain, mais peuvent se montrer très intimidants. Il est important lors d'une rencontre avec CPT de suivre quelques règles de comportement.



Comportement à adopter en face de chiens de protection des troupeaux

- Dérangez le moins possible le troupeau et les chiens. Restez calme, évitez les mouvements brusques et gardez autant que possible vos distances avec le troupeau.
- Il est déconseillé d'être accompagné par un chien de compagnie. Si vous êtes malgré tout avec votre chien, tenez-le en laisse.
- Vous circulez en vélo, descendez-en et poussez-le, en tant que randonneur, ralentissez votre rythme.
- Si le CPT ne se calme pas après une longue période, alors contournez le troupeau aussi largement que possible. En cas de doute rebroussez chemin



Il est possible de vous informer à l'avance sur la localisation des pâturages où vous pourriez rencontrer des CPT grâce à la carte interactive disponible sur le site internet de la protection des troupeaux.

Chiens de compagnie et chiens de protection des troupeaux

Une rencontre entre un CPT gardant son troupeau et un chien de compagnie peut être à haut risque. Les chiens de compagnie en tant que proche parent des loups sont généralement éloignés du troupeau par les CPT de manière beaucoup plus déterminée que les humains. Pour cette raison, lors d'une randonnée dans une région avec une présence possible de CPT, il est vivement déconseillé d'être accompagné par un chien de compagnie.

Contact: Service chargé des chiens de protection des troupeaux, AGRIDEA, www.protectiondestroupeaux.ch